

Correction : OB 2 – MEM 3 – VAGUE A :

Vous êtes étudiant en première année de santé et vous accompagnez un ami aux urgences après une soirée.

Sur place, il vous confie qu'il a consommé de l'alcool et plusieurs substances, mais il refuse de le dire au médecin par peur d'être jugé ou d'avoir des problèmes avec ses parents

Que faites-vous face à une telle situation ?

I. Intro / Contextualisation

Personnage incarné = vous-même. Vous n'avez pas à jouer un rôle. Vous êtes donc étudiant(e) en LAS à Nice, en première année de santé.

Vous n'êtes pas professionnel(le) de santé, vous n'avez aucune autorité hiérarchique ni de connaissances poussées dans la santé.

Lien avec le second personnage : il est votre ami, il existe donc un lien de confiance entre vous.

Contexte hospitalier : vous êtes à l'hôpital, dans le service des urgences, un service très fréquenté. Le personnel soignant n'a pas forcément le temps d'investiguer longtemps et a besoin d'informations claires pour pouvoir traiter au mieux les patients.

Il faut comprendre que ce n'est pas comme aller chez le médecin généraliste qui vous connaît et vous suit déjà depuis un moment.

Aux urgences, ils ne vous connaissent pas et ont énormément de patients à traiter en même temps.

La scène observée. Votre ami vous fait une confidence, il ne souhaite pas révéler aux médecin ou au personnel soignant la consommation parallèle de substances pour ne pas que ces parents l'apprennent mais également par peur d'être jugé.

Cet agissement peut avoir des conséquences plus ou moins graves sur la prise en charge de votre ami. L'association d'alcool et de substances sont dangereuses en elles même mais impactent aussi la façon dont on va traiter votre ami (interactions médicamenteuses, risque de surdose...)

Le problème central. Vous détenez une information potentiellement essentielle pour sa prise en charge médicale, mais vous devez également respecter son autonomie et son consentement.

Il est important de rappeler et d'aborder la notion de Secret médical (rappel) : Le secret médical est un principe fondamental en droit français, encadré par l'article L. 1110-4 du Code de la santé publique. Toute information sur l'état de santé d'un patient est strictement confidentielle et ne peut être divulguée à des tiers, y compris dans les couloirs d'un hôpital. De plus, les informations confiées au médecin ne sont normalement pas transmises aux parents d'un patient majeur sans son accord, sauf situations exceptionnelles prévues par la loi.

II. Problématique + Réactions / Réponses

Cette situation soulève plusieurs tensions éthiques et relationnelles :

- Comment aider votre ami sans trahir sa confiance ?
- Jusqu'où respecter son refus de parler au médecin ?
- À partir de quand la sécurité médicale devient-elle prioritaire ?
- Quelle est votre place en tant qu'ami et étudiant en santé ?

Sur le moment : attitude immédiate

- **Rester calme et sans jugement**
- **Essayer de comprendre ses peurs** (jugement ? Conséquences familiales ? sanctions ?)
- **Discuter pour qu'il comprenne l'importance de donner toutes les infos**, le rôle du médecin n'est pas de punir mais de soigner
- **Expliquer que les urgentistes ont l'habitude de ce genre de situation**
- **Insister sur le fait que cacher sa consommation de substances peut mettre sa santé en danger** (mauvais diagnostic, retard de prise en charge..)
- **Essayer de le convaincre d'en parler lui même au soignant, en lui proposant d'être présent si ça le rassure**

Sécurité médicale : LA priorité

- **Si l'état de votre ami devient trop préoccupant et n'est plus en capacité de communiquer correctement**, il devient légitime de transmettre l'information au médecin, même sans son accord explicite.
- **Vous donnez alors uniquement les informations utiles à la prise en charge :**
 - alcool consommé,
 - substances prises,
 - quantité approximative,
 - heure de consommation si vous la connaissez.

Concernant les parents de votre ami,

- **Rappel que le secret médical existe également aux urgences**, et que si le patient est majeur, les médecins ne peuvent normalement pas informer ses parents sans son accord, sauf exception particulière
- **Vous ne les contactez pas vous-même**, si votre ami est mineur, il appartient à l'équipe médicale de transmettre les informations importantes à ses parents.

Votre posture d'étudiant

- **Un étudiant en santé n'est pas encore un professionnel**, mais doit déjà adopter certains principes fondamentaux : respect, confidentialité, non-jugement, priorité à la sécurité du patient.
- **Vous n'êtes pas tenu au secret médical**, mais vous devez accompagner, rassurer, et encourager une communication honnête avec les soignants.

III. Conclusion / Ouverture

- Le thème central de cette mise en situation est **l'équilibre entre le respect de l'autonomie du patient et la nécessité d'assurer sa sécurité médicale.**
- Cette situation montre qu'**un patient peut cacher des informations importantes par peur du jugement ou des conséquences sociales et familiales.**
- Elle rappelle aussi **l'importance de la relation de confiance entre patients et soignants**, un patient qui se sent jugé risque davantage de mentir ou de cacher des éléments essentiels.
- En tant que futur professionnel de santé, il est **important d'adopter une posture empathique et non culpabilisante afin de favoriser une parole honnête.**
- Cette situation souligne également que le secret médical protège les patients et peut justement permettre une meilleure transparence avec les médecins.

Ouverture :

- Prévenir la consommation d'alcool ou de substances illicites, et entraîner les jeunes à identifier une situation dangereuse et prévenir les secours.
- Former les soignants dans ce genre de situation pour qu'ils abordent une posture empathique et bienveillante, ainsi le patient sera plus en mesure de se confier. Cela permettra une amélioration de la prise en charge globale.

Pour conclure : cette situation rappelle qu'aux urgences, la **vérité médicale est essentielle pour protéger le patient.**

En tant que futur professionnel de santé, votre rôle est d'encourager une communication honnête tout en respectant au maximum la dignité, la confiance et l'autonomie de la personne.